

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Téléphone : 514 872-3000
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes — commissions@montreal.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude du budget 2024 et du PDI 2024-2033

Projet de recommandations

La Commission sur les finances et l'administration exprime sa reconnaissance envers les services, les organismes et les sociétés paramunicipales qui ont pris part à l'étude publique du budget 2024 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de la Ville de Montréal.

Les commissaires soulignent la qualité des présentations reçues ainsi que la disponibilité des directions et de leurs équipes à répondre à leurs questions et à celles du public.

La Commission salue également la participation des citoyennes et des citoyens, essentielle au processus démocratique, et les remercie d'avoir transmis leurs questions et commentaires tout au long de l'étude publique.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet ses constats et ses recommandations.

1. Budget 2024 et PDI 2024-2033 de la Ville de Montréal et des organismes relevant de son cadre financier

CONSIDÉRANT le contexte économique incertain, marqué notamment par une hausse de l'inflation et du coût de la vie, l'accès ardu au logement, l'augmentation des inégalités sociales et des coûts liés aux impacts des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des charges fiscales relevant du conseil municipal et les investissements majeurs requis pour maintenir les infrastructures, le transport collectif, la sécurité publique, la gestion de l'eau et des matières résiduelles, l'offre économique, culturelle et sportive, ainsi que la baisse des revenus tirés des droits de mutation et la disparition graduelle de la taxe sur les immatriculations ;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à un nombre croissant de nouveaux défis en disposant de ressources financières de plus en plus limitées ;

CONSIDÉRANT la *Déclaration de réciprocité concernant la nouvelle relation partenariale entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*, qui énonce les cinq priorités convenues et établit une feuille de route pour les prochaines négociations ;

CONSIDÉRANT la revue des activités et programmes, qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville avec sa mission de base, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles ;

CONSIDÉRANT la démarche de révision du financement des arrondissements, qui vise à assurer une plus grande équité et à améliorer la stabilité et la prévisibilité des transferts en provenance de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal maintient en 2024 la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-1.** Adopter les budgets 2024 et les PDI 2024-2033 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal ;
- R-2.** Compte tenu du contexte inflationniste des dernières années, actualiser la Stratégie d'accroissement du paiement au comptant tout en respectant l'objectif d'un ratio d'endettement à 100 % en 2027 ;
- R-3.** Procéder en 2024 à l'évaluation de la Stratégie de réduction de l'écart du fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'en mesurer l'impact sur les propriétaires d'immeubles non résidentiels ;
- R-4.** Poursuivre la revue des activités et des programmes pour optimiser les dépenses des services centraux ;
- R-5.** S'assurer que le Programme décennal d'immobilisation soit intégré dans la réforme du financement des arrondissements ;
- R-6.** Réviser les méthodes d'estimation des prévisions budgétaires 2024 découlant des infractions à la réglementation municipale et au Code de sécurité routière afin d'éliminer les surestimations contenues dans le budget d'agglomération ;
- R-7.** Réviser les prévisions budgétaires 2024 du Service de police de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) afin d'éviter la sous-estimation de leurs dépenses, qui affecte de façon récurrente le budget d'agglomération.

2. Informations et données déposées devant la Commission sur les finances et l'administration

CONSIDÉRANT que l'étude publique du budget et du PDI par la Commission sur les finances et l'administration s'inscrit dans un processus de transparence et de reddition de compte annuel indispensable à la bonne gestion des finances publiques et qu'elle représente un outil pédagogique et de communication essentiel pour informer la population en regard des orientations de la Ville ;

CONSIDÉRANT les efforts consentis par les unités d'affaires dans le cadre des compressions budgétaires totalisant 115 M\$ pour boucler l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'établir des comparatifs avec d'autres grandes villes pour mesurer la performance des unités d'affaires de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal était membre du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) entre 2014 et 2022 et qu'elle a résilié son adhésion en 2022, comme l'a fait la Ville de Toronto ;

CONSIDÉRANT les mandats visant l'amélioration continue, l'innovation et le soutien à la performance organisationnelle réalisés par le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO), ainsi que le nouveau partenariat avec HEC Montréal pour évaluer la maturité de la Ville en matière de performance organisationnelle, de planification stratégique et d'innovation.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-8.** Produire un historique des cinq dernières années de l'état des fonds, des réserves, des surplus libres et affectés, des affectations pour les années à venir, en cours et passées, en incluant les affectations utilisées pour équilibrer les budgets ;
- R-9.** Déposer un document complémentaire au budget 2024 détaillant la diminution des 91 effectifs de la rubrique « Revue des activités et programmes » ;
- R-10.** Déposer un document complémentaire au budget 2024 spécifiant les conditions de reconduction du plan de redressement ;
- R-11.** Développer des indicateurs permettant à l'administration municipale de comparer la performance de ses unités d'affaires à celles d'autres grandes villes canadiennes et nord-américaines.

3. Financement des actifs et des infrastructures de l'eau

CONSIDÉRANT que l'expertise des équipes du Service de l'eau a permis de freiner la croissance du déficit des actifs et d'établir les secteurs prioritaires où intervenir, réduisant ainsi les risques associés aux bris ;

CONSIDÉRANT que le Service de l'eau a su relever le défi de développer une nouvelle expertise en matière de gestion des eaux de pluie et multiplier les projets en ce sens ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 240,6 M\$ est consacré au PDI 2024 pour des projets d'infrastructures naturelles et hybrides permettant aux services et aux arrondissements de réaliser, au cours des deux prochaines années, plus de 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients ;

CONSIDÉRANT le Plan directeur de drainage de 527,8 M\$ inscrit au PDI 2024-2033 visant à améliorer le réseau de collecte d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT que la rétention de la main-d'œuvre et le développement de l'expertise interne sont considérés comme des enjeux névralgiques par le Service de l'eau.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-12.** Assurer un financement adéquat, suffisant et pérenne des infrastructures et des actifs de l'eau et préserver l'expertise interne liée aux infrastructures vertes du Service de l'eau ;

R-13. Dédier des fonds récurrents à la lutte contre les impacts des changements climatiques sur les infrastructures municipales.

4. Financement du transport collectif

CONSIDÉRANT le déficit structurel des actifs et infrastructures de la Société de transport de Montréal (STM) et l'engagement de la STM de générer 100 M\$ en optimisations récurrentes au cours des cinq prochaines années, incluant 2024 ;

CONSIDÉRANT que les sources de financement de la STM n'ont pas été indexées depuis les années 1990 et que la majeure partie des fonds est attribuée par l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM) ;

CONSIDÉRANT les projets clés en transport collectif, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et sur Henri-Bourassa ;

CONSIDÉRANT que la mission de l'Autorité régionale de transport métropolitain est de planifier, de financer et de développer le transport collectif dans la grande région métropolitaine de Montréal et que son conseil d'administration ne tient qu'une seule séance publique par année ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une plus grande transparence de la gouvernance de l'ARTM et d'un rapprochement avec les citoyennes et les citoyens.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-14. Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec, de l'ARTM et de la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'établir une source de financement stable pour la Société de transport de Montréal et de mettre un terme au déficit structurel ;

R-15. Exercer des représentations auprès du gouvernement du Québec et de l'ARTM pour que les prochaines phases du réseau de métro montréalais soient mieux planifiées, permettant ainsi de préserver l'expertise mise en place pour le prolongement de la ligne bleue, tant à la Ville qu'à la STM ;

R-16. Inviter l'ARTM à améliorer sa transparence et sa communication avec les personnes élues et les citoyennes et citoyens en présentant son budget annuel devant une instance publique qui inclut les élus de la Ville et de l'Agglomération.

5. Financement de la sécurité urbaine

CONSIDÉRANT que la Ville hausse le budget accordé aux services policiers en 2024, notamment pour lutter contre les violences armées, en adéquation avec le nouveau modèle montréalais pour une ville sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que d'ici la fin de l'année 2024, la Ville embauchera une centaine de policières et policiers supplémentaires et que ces embauches complèteront les 225 embauches en cours depuis 2022, comme prévu dans l'entente avec le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le montant, estimé à plus de 80 M\$, qui sera consacré pour l'année 2023 au dépassement en temps supplémentaire du personnel policier ;

CONSIDÉRANT que les services d'ordre et de sécurité lors des événements majeurs représentent une dépense de 7 à 10 M\$ assumée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;

CONSIDÉRANT la démarche de révision de l'organisation du travail et de l'offre de services en cours au SPVM.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-17. Inciter le SPVM à définir la source des dépassements de budgets en temps supplémentaire en se basant sur l'historique, notamment pour les services d'ordres des grands événements, afin de mieux connaître le coût de ces événements sur le budget d'exploitation du SPVM ;

R-18. Appuyer la démarche de révision de l'organisation du travail en cours au SPVM, en évaluant la délégation de certaines tâches accomplies par des policières et policiers à des employés civils, dans l'objectif d'économiser sur les sommes dévolues à la sécurité publique.

6. Dotation, offres de services et programmes

CONSIDÉRANT les orientations stratégiques du plan Montréal 2030, comme la transition écologique, l'équité et l'inclusion, ainsi que l'innovation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite offrir des programmes et des services favorisant le bien-être des communautés et souhaite développer des quartiers inclusifs et résilients sur tout le territoire ;

CONSIDÉRANT les services offerts aux citoyennes et citoyens en matière de propreté, de collecte des matières résiduelles, de gestion des chantiers, de loisirs, d'activités culturelles et sportives, ainsi que l'accès aux parcs et aux espaces verts ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite faire de la diversité, de l'équité et de l'inclusion un pilier des activités et projets du Service des ressources humaines.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

Dotation

R-19. Lors des prochaines campagnes de recrutement, cibler les personnes issues des groupes visés par l'accès à l'égalité à l'emploi pour combler les bassins d'emploi les plus importants en matière d'effectifs, comme ceux des cols bleus ainsi que du personnel pompier et policier ;

Offres de services

- R-20.** Dans une perspective de sauvegarde du patrimoine bâti, de prise en compte des besoins en espace des organismes à but non lucratif et de lutte aux gaz à effet de serre :
- optimiser l'arrimage des données sur la vacance des bâtiments d'intérêt patrimonial et leur état de conservation par le renforcement des collaborations entre le SIM, les autres services municipaux et la société civile, afin de préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial pour en permettre la réhabilitation et en assurer l'occupation sécuritaire et ce, de manière permanente ou transitoire ;
 - constituer un fonds pour soutenir ces projets dans les étapes préparatoires aux demandes de subvention et soumissions l'appels à projets publics ;
- R-21.** Demander au Service des technologies de l'information que la table MTLWiFi identifie et priorise les secteurs où la fracture numérique et les besoins sont les plus grands afin d'augmenter la couverture ;
- R-22.** Exiger que la Commission des services électriques de Montréal systématise la distribution d'avis aux citoyens et commerçants en amont de ses travaux, qu'ils soient de courte ou longue durée ;
- R-23.** Convier l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à accélérer le déploiement de l'offre de la Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée aux arrondissements le souhaitant et qui ne font pas encore affaire avec elle ;
- R-24.** Compte tenu de l'empreinte carbone considérable générée par l'enfouissement des matières organiques et des défis posés par la gestion des sols contaminés, se donner les moyens pour accélérer l'optimisation de la collecte et la gestion des matières organiques et sols contaminés ;

Programmes

- R-25.** Entamer ou poursuivre les discussions avec les paliers gouvernementaux et les autres parties prenantes afin d'accélérer les approbations ministérielles lors de projets de réaménagement, de renaturalisation ou d'augmentation de la biodiversité des berges et réclamer les financements nécessaires ;
- R-26.** Demander au SIM d'augmenter ses actions, en partenariat avec des représentantes et représentants de la société civile ainsi que les acteurs locaux en sécurité publique (SPVM, tables de quartier, etc.), afin de favoriser la sécurité nautique sur les cours d'eau adjacents à l'île à l'aide de campagnes de sensibilisation et de représentations auprès d'autres paliers de gouvernement.